



Région IDF : 5,3 millions offerts à l'enseignement privé, un scandale !

Le récent rapport de la cour des comptes sur l'enseignement privé sous contrat (juin 2023) pointe notamment une concentration de plus en plus importante des élèves de milieux favorisés et très favorisés dans ces établissements.

L'enseignement privé sous contrat bénéficie de privilèges au détriment de l'enseignement public. Il participe activement à une mise en concurrence déloyale entre les établissements. La Région Ile de France arrose sans aucun complexe les lycées privés à coup de subventions publiques.

Si les régions ont bien l'obligation légale de participer au fonctionnement des lycées privés, rien ne les contraignent à verser de l'argent pour l'investissement. Or, en juin 2023, la Région Ile de France annonce, vouloir financer à hauteur de plus 5,3 millions d'euros des rénovations et agrandissements d'établissements privés. Parmi ces travaux, il faut souligner l'installation de climatisation dans les salles de classe d'un établissement, la création de nouvelles salles ou de nouveaux bâtiments, l'extension d'un gymnase, la rénovation d'internats, le changement de fenêtres. Autant de travaux qui donnent de la plus value à ces bâtiments privés.

Ces décisions sont purement scandaleuses quant en janvier 2023, la Région récupérerait 17 millions d'euros dans les fonds de roulement des lycées publics pour faire face à la hausse du coût de l'énergie !

A noter que la Région IDF est obnubilée par les économies mais ce uniquement pour l'éducation publique.

AS : les victoires sont possibles !

Les cours le mercredi après-midi en lycée, ce n'est pas irréductible. D'autres choix sont possibles, les représentant-es de chefs d'établissement au Conseil Régional de l'UNSS l'ont d'ailleurs confirmé lors de l'instance du 2 février dernier.

Mais lorsque les président.es d'AS ne remplissent pas leur rôle de soutien à l'AS de leur établissement, c'est à l'équipe EPS de mener la bagarre et de porter haut et fort dans les instances de leur lycée la richesse que représente le service public du sport scolaire pour leurs élèves et en particulier ceux et celles qui sont les plus éloigné-es des pratiques sportives et artistiques.

Dans un contexte où la crise sanitaire a laissé des traces quant à la santé des adolescent-es, la sédentarité augmente et de multiples études de santé publique ont démontré l'importance d'une pratique physique régulière, l'AS est une réponse incontournable !

Les sections départementales et académiques du SNEP-FSU sont bien sûr intervenues auprès des services de la DSDEN et du Rectorat en soutien aux collègues du lycée mais c'est bien l'action des collègues d'EPS dans leur établissement et au CA qui a fait pencher la balance en faveur de leur AS.

BRAVO aux collègues du lycée Condorcet qui ont mené la bataille et réussi à convaincre la communauté éducative de préserver l'AS de leur établissement le mercredi après-midi comme temps dédié au sport scolaire !

BRAVO également aux collègues du lycée Descartes qui se sont battus pour que les lycéen-nes de leur établissement puissent toujours pouvoir participer aux compétitions UNSS.

Il ne faut pas se résigner, les victoires sont possibles, la preuve !!!

/ SOMMAIRE /

Brèves // p2

Edito // p3

Pacte : ne pas tomber dans le piège // p 4

Le militantisme Versaillais sur le secteur pédagogique // p 5

Fonds vert : un seul projet d'équipement sportif retenu en Ile de France // p 6

EPPCS : un bilan prometteur, à consolider ! // p 6

La détresse des lycées et les batailles menées pour la libération du mercredi après midi...// p 7

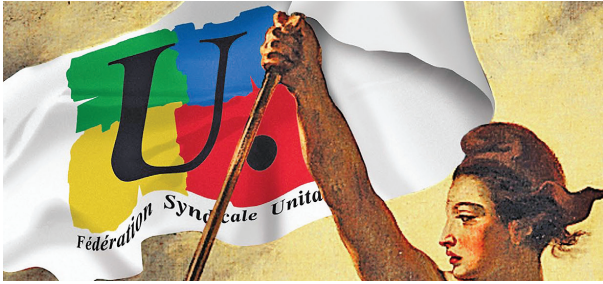
Un parcours du combattant pour les étudiants ! // p 8

Le militantisme, c'est l'action ! // p 9

Mouvement intra 2023 : l'administration persiste dans l'erreur // p 10

Rendez-vous de carrière 2023 // p 10-11

Congés de formation 2023 // p 11



SITE INTERNET :
<http://www.snefpsu-versailles.net/>

Le pacte du SNEP-FSU-Versailles : Être sur tous les fronts !

Avec 14 journées d'action d'un mouvement sur la réforme des retraites qui fera date dans l'histoire sociale de notre pays, c'est plus de 25 millions de manifestant-es qui pendant 5 mois de lutte ont exprimé dans les 4 coins de France, leur opposition à cette nouvelle dégradation de notre système de retraite. Aux ressorts, bien plus politiques qu'économiques et au soutien populaire qui n'a jamais faibli, cette réforme entre à présent en vigueur, mais dans le débat social, la contestation va se poursuivre jusqu'aux prochaines échéances électorales.

« Difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à s'engager et à faire plus d'efforts » c'est par ces mots que notre président annonçait au printemps dernier la couleur pour revaloriser les salaires des profs. Suivant la même stratégie que celle de la réforme des retraites, l'imposition à marche forcée et accélérée en ce mois de juin du Pacte enseignant nous oblige à réagir rapidement. Le Pacte, contrairement à ce qu'ont bien tenté de nous faire croire E. Macron et P. Ndiaye est tout sauf une revalorisation salariale ! Véritable service d'astreinte, il va dénaturer notre métier, aggraver les inégalités, compromettre notre liberté professionnelle tout en offrant dès septembre prochain un chèque en blanc à nos chefs d'établissements !

Le Pacte est une nouvelle "brique" ajoutée au « Travailler plus pour s'épuiser plus et gagner moins au final ! ». Alors qu'aujourd'hui les études de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance montrent que les enseignant-es ont un temps de travail de 43 heures en moyenne, nous ajouter encore des missions supplémentaires n'est plus acceptable !

À rebours de la politique éducative libérale actuelle, le pacte du SNEP-FSU-Versailles continuera de défendre et sur tous les fronts, les services publics de l'EPS et du sport scolaire pour lesquels notre profession s'engage au quotidien pour faire réussir tous les élèves !

Dans ses bulletins académiques, dans ses appels à la mobilisation, par ses audiences et sa présence dans les instances statutaires, le SNEP-FSU-Versailles durant toute cette année scolaire, n'aura pas ménagé ses efforts, pour défendre par son militantisme corporatif, pédagogique et politique, l'EPS, le sport scolaire et la profession. Le contenu de ce bulletin continue de témoigner de nos actions et de nos convictions profondes quant aux effets porteurs de notre engagement collectif.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture ainsi que d'excellentes vacances d'été bien méritées.

Eric Olivero
 Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)



« Elites dirigeantes, masse dominée. Si l'on veut des esclaves il faut être fou pour leur donner une éducation de maîtres » F. Nietzsche

Après P. Ricœur, F. Nietzsche deviendrait-il le nouvel inspirateur d'Emmanuel Macron ?

PACTE : Ne pas tomber dans le piège !

Le gouvernement ne ménage pas son énergie pour marteler qu'il revalorise les enseignant.es et cela « comme jamais aucun gouvernement avant eux ne l'avait fait ». ENFUMAGE ?

Il suffit de peu pour révéler l'imposture. Les mesures SOCLE d'abord, certes ces mesures s'adressent à l'ensemble des enseignant.es, ce qui est une bonne chose mais nous sommes loin des 10% d'augmentation pour toutes et tous ! Dans la réalité, ce sont surtout les enseignant.es en début de carrière qui vont voir leur salaire revalorisé. Et le reste des mesures entraînent surtout un lissage de la carrière avec une augmentation de seulement 35€ à chaque passage d'échelon entre l'échelon 4 et l'échelon 7. Dans les faits, ces mesures ne couvrent même pas le retard de versement de ce qui avait été promis au moment des accords PPCR. Une revalorisation de 6.5% alors que l'inflation est à 10.5%, autant dire que les mesures du socle aboutissent à une perte de pouvoir d'achat pour la profession !

Les mesures PACTE, à présent, et là il n'est clairement plus question de revalorisation mais bien du bon vieux « travailler plus pour gagner plus » cher au président Sarkozy. Nos chefs d'établissement ont reçu, début juin, leur dotation en PACTES et débutent les tractations avec leurs équipes pour préparer la rentrée prochaine. La dérive du chantage aux meilleurs emplois du temps pour les « courageux » qui signent les PACTES a débuté. Autre moyen de pression pour leur faire accepter le PACTE : le maintien de projets variés (le secourisme, le soutien natation) en tant qu'innovations pédagogiques. De plus, les décrets autorisent la fongibilité des missions des PACTES, c'est-à-dire que si les heures dédiées à une mission ne sont pas réalisées, le chef d'établissement peut réaffecter les collègues sur une autre mission : de l'innovation pédagogique vers les rempla-

cements de courte durée. Car ne nous y trompons pas, c'est bien pour qu'il y ait un adulte devant chaque classe sans se soucier du contenu, que le gouvernement a mis en place ces mesures.

Même si la dépréciation salariale de ces dernières années pèse, il ne faut pas céder ! La signature de ces PACTES augure une contractualisation rampante de notre profession, une mise en concurrence des collègues avec une pression plus forte des chefs d'établissement sur les équipes. Ces mesures vont de plus creuser les inégalités femme / homme, alors même qu'il s'agit d'une grande cause du quinquennat de notre président.

Pour terminer sur du positif, l'activité syndicale a tout de même permis des avancées certaines pour toutes et tous dans les mesures SOCLE :

Au niveau indemnitaire :

- Un doublement ISOE de 1250 à 2500 euros et alignement pour les personnels qui ne touchent pas l'ISOE (UNSS, PSYEN...)
- Un alignement de la prime PP cycle terminal et Bac pro sur PP 3ème
- La prime d'attractivité pour les Titulaires et les FSTG
- Les primes pour les contractuel.les

Au niveau des mesures de carrière :

- Une augmentation du ratio pour la Hors

classe de 18 à 23% sur 3 ans (21% dès 2023, 22% en 2024)

- Une augmentation du contingentement à la classe exceptionnelle pour 2023 à 10,5%
- Une augmentation du ratio entre le taux promouvable et le taux de promus dès 2024
- La linéarisation de l'échelon spécial dès 2023 pour les professeurs d'EPS

En conclusion, ne tombons pas dans le piège ! **Il faut refuser massivement de signer les pactes** et demander que les sommes affectées à ces mesures soient réaffectées pour une réelle revalorisation salariale pour toutes et tous et le recrutement d'un nombre d'enseignant.es titulaires suffisant pour assurer les remplacements.

Mélanie Peltier
Collège la Mare aux Saules
(Coignières)



Le militantisme Versaillais sur le secteur pédagogique

Le SNEP-FSU a continué de développer cette année ses réflexions et stages autour des questions pédagogiques.

⇒ Un stage pédagogique « entrée dans le métier » de deux jours autour d'une APSA a été organisé dans chaque département : Tennis de Table dans le 92 / Handball dans le 78 / Basket dans le 95 et Danse dans le 91. Belle réussite pour accueillir localement nos plus jeunes collègues, leurs donner des outils syndicaux et aussi leur faire vivre un stage APSA avec des outils pédagogiques. Au total, une centaine de collègues y ont participé.

⇒ Pour les Journées de l'EPS de Versailles, notre temps fort académique, nous avons décidé pour plusieurs raisons de traiter de la Course et plus particulièrement du Demi-Fond : « **Enseigner la Course pour que l'ensemble de nos élèves courent et aiment courir** ».

Ce stage ouvert à l'ensemble des collègues de l'académie a été construit collectivement et problématisé autour des propositions en Demi-Fond de nos deux intervenants : Olivier Bony, spécialiste de l'athlétisme, enseignant d'EPS pendant 20 ans en collège à Savigny sur Orge (91) aujourd'hui formateur à la Faculté des Sciences du Sport d'Orsay depuis 2015 et Eric Donate, spécialiste musculation, ayant de fortes connaissances en Athlétisme, responsable national du secteur pédagogique du SNEP-FSU.

Une journée de pratique pour faire vivre aux collègues leurs deux propositions puis une matinée de table ronde pour développer leurs conceptions du demi-fond du collège au lycée et lycée professionnel, permettre les échanges et débats et enfin interroger l'importance du demi-fond dans les plus de l'EPS et dans le sport scolaire au regard des enjeux d'égalité pour toutes et tous.

Olivier a donné de nombreux outils simples pour travailler la motricité, le plaisir et permettre de développer le potentiel athlétique et les qualités aérobies de l'ensemble de nos élèves en associant ressenti, intensité et durée pour une performance d'abord orientée vers soi.

Eric nous a fait vivre quant à lui sa conception du demi-fond en tant qu'authentique activité de performance, de dépassement de soi et de confrontation : la course en peloton, « le courir avec » et « le courir contre ».

Leurs propositions ont permis d'enrichir, de questionner, de bousculer nos représentations, d'apporter des outils très concrets en questionnant les orientations et attentes institutionnelles et la dénaturation de l'activité. 36 collègues y ont donc participé en mars 2023 au lycée Michelet de Vanves, sur de superbes installations d'athlétisme, fruit d'un long travail et combat de notre

collègue retraité du SNEP-FSU Patrick Mathieu, ancien responsable national équipement.

« Un super stage. Du contenu, de l'ouverture intellectuelle sur notre profession, des tas de questions pour nous sortir de l'endormissement dans lequel nous inscrivait le cadre institutionnel et qui invite à réfléchir davantage les APSA à travers leur essence pour permettre aux gamins d'accéder à cette belle culture sportive »

Nous poursuivrons ce travail l'an prochain dans notre académie riche de beaucoup de jeunes.

Corinne Perier
Lycée R. Doisneau
(Corbeil-Essonnes)



AGIR en EPS et à l'AS pour L'EGALITE Filles-Garçons et contre toutes formes de discriminations LGBTQIA+

Nous voulons développer la réflexion et les actions pour faire avancer l'EGALITE, la lutte contre le sexisme et les discriminations LGBTQIA+.

Nous envisageons un temps fort académique encore plus ambitieux, un colloque de trois jours au STAPS d'Orsay dont ce sera le fil rouge, avec des temps de pratique dans différentes activités (sports collectifs, escalade, danse...), des intervenant.es variées, des débats et tables rondes et bien sur des temps de convivialité.

Enfin le film biopic « Marinette » vient de sortir, le parcours édifiant d'une championne trop méconnue. **« Courez voir Marinette », extrait de la critique du film par Mejdaline Mhiri (chroniqueuse à l'Huma et rédactrice en cheffe des sportives).**

Mercredi 7 juin le public découvrira sur grand écran le premier film de fiction relatif à la vie d'une sportive française. Celle-ci est d'exception : la footballeuse Marinette Pichon meilleure marqueuse de l'équipe de France jusqu'en 2020, femmes et hommes confondus avec 81 réalisations en 112 sélections...

Si l'on mesure dans le film le chemin parcouru, Marinette nous rappelle que, déjà il y a presque vingt ans, les footballeuses réclamaient la professionnalisation de leur discipline. Nous n'y sommes toujours pas. **Le monde a besoin de centaines d'œuvres comme Marinette. Les enfants, les hommes et les femmes ont besoin de connaître Marinette. Courez-y avec ou sans crampons !** »

FONDS VERT : un seul projet d'équipement sportif retenu en Ile de France

Le fonds vert est un nouveau dispositif du gouvernement mis en place pour aider les collectivités à accélérer la transition environnementale. Les équipements sportifs y sont éligibles mais ne représentent qu'une seule de ces mesures. Ce financement de 2 milliards d'euros est tellement général que ce ne sera pas une réponse efficace pour les équipements sportifs. Le SNEP-FSU avait prévenu et avait vu juste puisque la première liste de dossiers retenus montre qu'en Ile de France, un seul projet d'équipement sportif a été retenu et cela en Seine et Marne (77). Rien dans les départements de l'académie de Versailles. Il y avait pourtant de quoi faire puisque 843 dossiers ont été déposés dans les 8 départements d'Ile de France, pour un montant total de 628 millions d'euros.

Le dossier sélectionné est celui d'une rénovation du complexe sportif de Brie- Comte-Robert (77). C'est un exemple à généraliser, si cela est possible dans un territoire, cela doit l'être un peu partout !

Cette rénovation va permettre de baisser de 80% les dépenses énergétiques du bâtiment et de 94% ses émissions de gaz à effet de serre : Isolation des sols, murs et toits, remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur, mise en place de ballons

thermo dynamiques alimentés par des panneaux solaires et réutilisation des eaux de pluie pour desservir les sanitaires.

Dans les départements de l'académie de Versailles, les préfets ont préféré financer la rénovation d'un groupe scolaire (91), la rénovation de l'éclairage public de Bois Colombes (92) et la gestion des biodéchets (78). A noter qu'aucun projet n'a été retenu dans le Val d'Oise.

Ces projets ne sont pas démeritant et même plutôt vertueux mais le caractère très large de ce dispositif (qui couvre 15 mesures) ne permet pas de valoriser les équipements sportifs. Il faut rappeler que les équipements sportifs représentent pourtant la charge énergétique au m2 la plus importante des collectivités.

Pour le SNEP FSU Versailles, l'investissement de l'état doit passer par un fléchage du financement en matière de transition environnemental des équipements sportifs.

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut
(Gonesse)



EPPCS : un bilan prometteur, à consolider !

C'est l'heure du bilan pour la première promotion d'élèves inscrit.es aux épreuves de la spécialité EPPCS (Education Physique, Pratiques et Culture Sportives). Elles se sont déroulées fin mars 2023. Depuis 2019 et la mise en place de la réforme des lycées, le SNEP-FSU demande le report des épreuves afin de donner du temps de préparation aux élèves, ou a minima de réduire le nombre d'épreuves et les items du programme.

Depuis la rentrée 2021, la spécialité EPPCS a été mise en place dans quelques établissements. Puis, elle s'est déployée en 2022 de façon inégale sur le plan national.

Dans notre académie, les quatre établissements pilotes ont fait passer les premières épreuves aux candidat.es de terminales. Pour 2023, ce sont ainsi 15 lycées qui proposent cet enseignement de spécialité. L'objectif annoncé par l'inspection serait

d'atteindre au moins un établissement par bassin soit environ 25 établissements.

Ce sont bien les enseignant.es d'EPS qui ont été les chevilles ouvrières dans la création de cet enseignement et ont dû préparer les cours sans support théorique et mettre en place les épreuves. Le SNEP-FSU revendique un alignement de la pondération de la spécialité EPPCS aux autres enseignements de spécialité (1,1). Par ailleurs, les modalités des épreuves doivent être rediscutées pour préparer des bandeaux de correction, revoir la structure des épreuves théoriques pour les épreuves écrites (seulement 3h30 pour une dissertation et une étude documents !) et avancer le tirage au sort des épreuves pratiques pour permettre aux élèves de mieux se préparer.

Enfin l'organisation des épreuves a été complexe pour les équipes d'EPS qui ont dû gérer 3 épreuves dans leur établissement : évaluation de la pratique physique

et de l'oral à partir d'un support vidéo élève, corrections des épreuves écrites.

Nous dénonçons les protocoles ou référentiels élaborés localement qui ont pu entraîner des disparités importantes entre les établissements (les autres enseignements de spécialité ont des épreuves construites nationalement).

Un bilan est donc nécessaire et les enjeux de taille pour la légitimité de cet enseignement. Dans l'académie de Versailles, des temps de réflexion sont organisés pour les établissements concernés afin de trouver un cadre commun et de faire des propositions dans le sens d'une harmonisation du dispositif.

Marc Legein
Lycée Les Sept Mares
(Maurepas)



La détresse des lycées et les batailles menées pour la libération du mercredi après midi...

Le fonctionnement des AS notamment en lycées est de plus en plus fragilisé. Nombreux sont nos collègues animatrices et animateurs d'AS qui doivent mener un réel combat pour maintenir la libération du mercredi après-midi « *temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS* » (Note de Service du 21/03/2016).

Cette problématique s'est accentuée depuis la réforme Blanquer. En effet, nous constatons que de nombreux chefs d'établissement veulent utiliser le mercredi après-midi pour programmer des cours, les enseignements de spécialité ou des soutiens, parfois sous la pression des collègues d'autres disciplines qui préfèrent cette plage horaire à celle du samedi matin.

Ces situations conflictuelles se multiplient et nous dénonçons les arguments mis en avant pour justifier ce choix, à savoir que l'AS ne serait pas du temps scolaire mais du temps périscolaire. Le dialogue est plus que nécessaire pour montrer l'importance du sport scolaire et défendre sa place d'utilité publique.

L'accord cadre transport et les budgets de l'UNSS : de nombreuses inquiétudes !

Le 5 avril, une réunion entre la direction nationale de l'UNSS, la DGESCO, le SNEP-FSU et les élus des AS a eu lieu.

Le SNEP-FSU comme les cadres UNSS ont souligné leurs difficultés financières pour maintenir les rencontres UNSS du fait de l'augmentation des prix des transports (en partie dues à « l'accord transport ») mais également du fait d'un versement limité des crédits d'animation aux services départementaux et académiques. Le mal-être des cadres de l'UNSS est réel et beaucoup s'interrogent sur une démission éventuelle (43 postes susceptibles d'être vacants à la rentrée). Aucune solution de remédiation n'a pourtant été proposée par la direction nationale de l'UNSS.

La DGESCO a affirmé quant à elle que tout doit être mis en œuvre pour que toutes les rencontres se tiennent.

Les documents budgétaires présentés lors du Conseil d'Administration de l'UNSS le 30 mai illustrent le carnage annoncé avec un déficit budgétaire de 5,8 millions d'euros pour l'exercice 2022 !

Au niveau académique, lors du Conseil régional de l'UNSS de février, la situation budgétaire extrêmement problématique a été au centre des discussions avec une baisse de 84% du la subvention du Conseil Régional IDF au service régional de l'UNSS...

L'importance des journées bilans : les séminaires des animateurs d'AS

Ces temps d'échanges dédiés au sport scolaire dans chaque département sont nécessaires et indispensables. En effet, c'est bien lors de ces séminaires que les animateurs d'AS peuvent faire de véritables retours d'expérience de terrain, débattre sur les axes menés mais aussi décider des objectifs prioritaires à fixer pour l'an prochain dans le cadre des PDDSS, PADSS et PNDSS (Plan de développement du sport scolaire). C'est bien grâce aux expériences de chacun et chacune que le sport scolaire s'enrichira.

Le SNEP-FSU souhaite que 2 journées de bilan se tiennent chaque année dans chaque département.

Rentrée scolaire 2023 - 2024 : l'élection des représentant.es des AS (élus des AS)

Un moment incontournable pour vos AS !

Ces représentants sont élus tous les 4 ans. Ce sont les comités directeurs des AS de leur département qui votent pour le conseil départemental de l'UNSS. Les élus des AS qui siègent aux instances académiques et nationales sont élus dans la continuité du processus électoral.



Leur mission : Porter dans les différentes instances, les réussites et difficultés du sport scolaire, les attentes de terrain remontées par les collègues animateurs d'AS ainsi que les besoins des élèves licenciés.

Le comité directeur de l'AS, une priorité ! Il doit être élu lors de l'AG de rentrée de l'AS. Il est composé dans les collèges et lycées pro :

⇒ 1/3 du ou de la chef.fe d'établissement et des enseignant.es d'éducation physique et sportive animateurs d'association.

⇒ 1/3 de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élève.

⇒ 1/3 d'élèves.

Dans les lycées :

⇒ 1/4 du ou de la chef.fe d'établissement et des enseignant.es d'éducation physique et sportive animateurs d'association.

⇒ 1/4 de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative dont au moins un parent d'élève.

⇒ 1/2 d'élèves.

Marjorie Bounhol,
Lycée M. Eliott
(Epinay sous Sénart)



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum
(Villepreux)



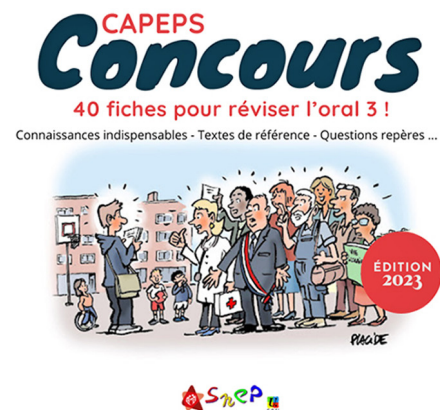
UN PARCOURS DU COMBATTANT POUR LES ÉTUDIANTS !

Le SNEP-FSU dénonçait l'an passé la réforme de la formation des enseignants. Nous projetions un épuisement des étudiants du fait de devoir gérer la même année, un stage de 6h (en responsabilité ou sur les classes d'un tuteur - SOPA), le M2 avec le rendu du mémoire de recherche et le concours ! Nos craintes s'avèrent malheureusement justes. Cette année, dans l'académie de Versailles, sur un contingent de 70 M2, une vingtaine d'étudiants a abandonné, là où les années précédentes seuls un ou deux candidats renonçaient.

De plus, même les candidats les plus solides se plaignent d'une surcharge de travail et d'un stress très important. Nombre d'étudiants en STAPS demandent à pouvoir réaliser leurs 6h de stage en responsabilité complète mais les berceaux pour les accueillir manquent.

Pour ceux qui réalisent leur stage en pratique accompagnée (SOPA), certaines situations s'avèrent complexes. Sur une année complète, il est difficile pour les étudiants comme pour les tuteurs de trouver la place de chacun vis-à-vis des élèves et des responsabilités professionnelles. Cela entraîne parfois un mal être réel pour les deux protagonistes. De plus, les formations pour les tuteurs sont tardives et peu nombreuses.

Le SNEP-FSU participe à son niveau à la réussite des étudiants STAPS en publiant des fiches pour les aider dans leur préparation de l'épreuve d'oral 3.



MANQUE DE LISIBILITÉ SUR LES AFFECTATIONS DE FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Pour les candidats qui seront lauréats du CAPEPS, cette année, il faudra qu'ils prennent connaissance des nouveaux rouages du métier avec une période de vœux de mutation pour leur futur stage. Malheureusement, malgré les multiples demandes du SNEP-FSU, les supports de stages ne sont pas communiqués par le corps d'inspection. Les stagiaires vont donc de nouveau devoir faire des vœux en aveugles sur les 12 zones de l'académie (3 par départements) sans réellement savoir si un poste berceau existe dans la zone !

LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS

- ⇒ Du 8 au 11 juillet 2023 : Saisie des préférences (via Aladdin)
- ⇒ Le 17 juillet 2023 : Communication des affectations (via Aladdin)
- ⇒ Du 17 juillet au 31 juillet 2023 : Demande de révision d'affectation (via COLIBRI)

DES RECRUTEMENTS EN EPS, UNE NÉCESSITÉ !

Le SNEP-FSU demande d'urgence l'augmentation des recrutements en ouvrant des listes complémentaires aux CAPEPS interne et externe de 2023 : signez la pétition en utilisant le QR code !



En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le SNEP-FSU Versailles !

corpo-versailles@snepfsu.net / s3-versailles@snepfsu.net / stagiaire-versailles@snepfsu.net

LE MILITANTISME, C'EST L'ACTION !

« Par définition, déclara Camus dans son discours pour la réception du prix Nobel de littérature, [l'artiste] ne peut se mettre aujourd'hui au service de ceux qui font l'histoire : il est au service de ceux qui la subissent. »

Camus, à travers son oeuvre, a montré la nécessité de l'action et ainsi l'importance du militantisme. Quels sont les enjeux du militantisme ? Qu'y a-t-il en jeu lorsque l'on milite ? Que risque-t-on à ne pas militer ?

Un militant c'est « une personne appartenant à une organisation, un syndicat. » (cnrtl). Être militant, c'est « chercher par l'action à faire triompher ses idées, ses opinions ; c'est défendre activement une cause, une personne. » (cnrtl). Ainsi, lorsqu'on milite, on s'engage dans un rapport de force où l'issue reste incertaine.

Ce qui est en jeu lorsqu'on milite, c'est de prendre le risque de gagner. Nous n'énumérerons pas les nombreux exemples dans l'histoire qui ont montré que le militantisme a permis d'obtenir des conquêtes sociales. Nous ne parlerons ni de l'obtention du droit de vote des femmes, ni des 5 semaines de congés payés, ni de la création de la sécurité sociale. Militer pour une cause qui nous tient à cœur, c'est une forme d'engagement. Lorsqu'on s'engage pour une cause qui nous paraît juste, cela nous coûte du temps, de l'énergie mais la perspective de faire triompher nos idées reste notre boussole.

Cependant, militer c'est aussi prendre le risque de perdre. En effet, aucune lutte n'est gagnée d'avance. On peut s'engager, varier les formes de militantisme, s'investir grandement, manifester, faire des sit-in, écrire des courriers et des référés, faire grève..., mais perdre tout de même.

Ainsi, militer c'est agir au risque de perdre ou de gagner. Mais militer, c'est surtout persévérer. Militer, c'est ne pas renoncer. Ne pas baisser les bras à la première défaite. Être militant est presque devenu un acte de bravoure, de courage. C'est un enga-

gement sur le temps long. Pour autant, le militantisme est accessible à tout un chacun, il peut se faire à toute petite échelle.

- ⇒ Faire un don mensuel à une ONG ? C'est militer.
- ⇒ Participer à une manifestation ? C'est militer.
- ⇒ Effectuer une audience à la DSDEN pour défendre les moyens de nos établissements ? C'est militer.
- ⇒ S'engager dans un rapport de force pour obtenir davantage d'infrastructures sportives ? C'est encore militer.



Au fond, nous sommes tous un peu militant, nous l'assumons seulement tous de manière différente. On défend tous une cause, aussi minime soit-elle, on lutte tous, plus ou moins activement, pour que nos idéaux se développent dans la société. Non, nous ne sommes pas uniquement des citoyens consommateurs. Nous sommes tous encore, au moins un petit peu, des citoyens militants. Nous avons tous des idéaux à défendre, nous avons tous des causes qui nous tiennent à cœur. Militer c'est faire vivre ces idéaux et ces causes en acte.

Militer, c'est beau. C'est plein de saveurs. Militer, c'est se sentir vivant dans un système où l'individualisme et le consumérisme sont rois. Militer, c'est le collectif. C'est essayer de mettre en acte l'espoir que l'on porte pour la société de demain. C'est exprimer, extérioriser

ce que l'on ressent au plus profond de nous. Nous avons toutes et tous cette fibre militante. Elle est seulement plus ou moins prégnante ou plus ou moins enterrée. Militer, c'est prendre sa place en tant que citoyen.ne. Penser, réfléchir, agir, chacun à notre échelle, reste le seul moyen d'être et d'agir en tant que membre de la cité. Militer, c'est agir.

Et dans une époque où le GIEC nous annonce +4°C à horizon 2100, l'action est la seule solution.

*Pascal Sirejol
Collège Blaise Pascal
(Plaisir)*

Mouvement intra 2023 : l'administration persiste dans l'erreur

Le paritarisme, gage d'équité et de transparence

Depuis la disparition d'un contrôle paritaire des opérations liées aux mutations (contrôle des projets de barèmes et d'affectation), l'administration a réussi l'exploit de s'asseoir sur toutes les priorités légales au fil des ans. Priorités liées à la situation familiale, à l'exercice dans l'éducation prioritaire, au handicap et à celle absolue du droit au retour sur un poste supprimé.

Cette année a apporté encore son lot d'erreurs ! Et nous ne connaissons seulement celles qui nous ont été remontées.

Dans le même temps, des collègues attendent encore une réponse à leur demande légitime de correction de barème, d'explication de décisions concernant le mouvement spécifique, des demandes au titre du handicap. Ce mutisme vient contredire les belles promesses d'un mouvement aussi juste et transparent que ceux qui étaient contrôlés paritairement.

Un certain nombre de collègues, nous ont contacté et ont pu voir leur barème corrigé et pour certains leur affectation revue. Cependant, au jour de la publication du bulletin, nous sommes encore en attente d'autres réponses.

A ces erreurs très graves viennent nécessairement s'ajouter d'autres erreurs entre l'inter et l'intra. Les propositions des commissaires paritaires amélioreraient auparavant une centaine de situations.

LES BARRES DU MOUVEMENT 2023

DEP	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Zones de remplacement
78	29 pts	34 pts	-	14 pts
91	14 pts	29 pts	-	14 pts
92	21 pts	28 pts	29 pts	14 pts
95	14 pts	14 pts	14 pts	

Contester pour montrer la nécessité d'un changement de cap

Si les recours ne sont qu'un miroir aux alouettes, pour beaucoup, du fait de l'impossibilité d'obtenir de l'administration l'ensemble des informations nécessaires, il reste important de le faire pour tous les collègues non satisfaits ou mal satisfaits pour chaque mouvement. Chacun dispose de deux mois pour le faire à partir de la publication des résultats.

D'abord parce que certains obtiennent satisfaction. Ensuite pour dénoncer les failles de cette organisation et pour obliger l'administration à plus de transparence.

Pour cela, il est important de ne pas rester seul et de se faire accompagner par les commissaires paritaires (représentants du personnel) du SNEP-FSU.

Ce sont 161 collègues qui ont assisté à l'une des 5 réunions mutation du SNEP-FSU Versailles, 371 mails traités un nombre important d'échanges téléphoniques.

Il est urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière.

Une carte scolaire à reconstituer chaque année

De nombreux collègues nous ont communiqué leur résultat d'affectation ou les arrivées et départ de leur établissement.

Pour ceux qui auraient oublié de le faire, il n'est pas encore trop tard, merci de nous l'écrire à corpo-versailles@snepfsu.net.

De même, pour les TZR qui recevront un établissement de rattachement en juin pour les nouveaux, une affectation à l'année en juillet ou en août, nous sommes demandeurs de vos résultats, l'administration ne nous communiquant plus rien.

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)



Rendez-vous de carrière 2023

Contestations de l'avis final des rendez-vous de carrière

La Rectrice génère encore souffrance et incompréhension chez beaucoup de nos collègues. Depuis 4 ans et le passage à la nouvelle carrière, l'évaluation se fait à trois moments identiques pour tout le monde. Les textes réglementaires n'évoquent au-

cun quota et pourtant...

L'administration a encore posé des avis comme si le temps s'était arrêté au 31 août 2017.

Le corps d'inspection et les chefs d'établissement ont expliqué qu'ils étaient limités dans les avis : FAUX.

Ils ont pu également indiquer lors de visite qu'il y avait des quotas et qu'il ne fallait pas

regarder l'avis final de la Rectrice, mais juste s'en tenir aux appréciations...ce qui est là aussi FAUX.

D'autres ont dit à des collègues qu'ils voulaient leur laisser une marge de progression, du fait de leur jeune âge au 9^{ème} échelon, ce qui est encore FAUX puisque c'est bien le 3^{ème} et dernier rendez-vous de carrière qui décide de l'avis final.

Déceptions et incompréhension pour beaucoup

La Rectrice a positionné après recours, un pourcentage d'avis excellents pour les échelons 6, 8 et 9 qui de façon magique flirtait avec les 30%. Chiffres, qui par le plus grand des hasards correspond au pourcentage de collègues qui bénéficieront d'un avancement accéléré d'un an.

Que dirait-on d'un enseignant déterminant à l'avance que seuls 30% de ses élèves sont excellents ? Les parents et l'administration seraient en droit de le lui reprocher. C'est ce que fait la Rectrice depuis 3 ans lors de l'évaluation de ses enseignants.

Tout cela conduit forcément à des incohérences entre l'avis final et les évaluations initiales. Cette non prise en compte de la valeur professionnelle a provoqué, de la colère, de la souffrance et de l'incompréhension.

Contester pour démontrer et dénoncer les aberrations de l'administration

Un certain nombre de collègues ont exprimé leur colère, mais n'ont pas fait de recours. Ceux qui ont engagé un premier recours ont eu très majoritairement raison car les avis ont évolué favorablement :

Sur les 21 premiers recours, 11 ont vu leur avis Rectrice revu. Parmi eux, 12 ont saisi la CAPA et 8 ont eu un avis augmenté dont 2 une deuxième fois après le premier recours.

Nous regrettons que ces avis n'aient pas été posés en cohérence pour éviter du travail pour les collègues et les gestionnaires du Rectorat.

Quel message négatif envoyé à des enseignants jugés au final avec des avis excellents ou très satisfaisants.

Nous dénonçons l'opacité et l'incohérence dont a fait preuve l'administration sur ces opérations.

⇒ Pas de possibilité d'étudier l'ensemble des évaluations des collègues.

⇒ Des quotas utilisés pour fixer les avis finaux de Madame la Rectrice.

⇒ Des incohérences dans les réponses apportées aux recours des collègues.

⇒ Trop de collègues qui n'ont pas pu être vus dont une sur représentation de femmes. L'administration a même réussi à ne pas identifier le motif des visites non réalisées pour trois d'entre eux !

Avec la mise en place du protocole PPCR en septembre 2017, nous sommes presque sortis d'un modèle particulièrement injuste. Si tout le monde gagne au bout du compte avec cette nouvelle carrière, cela n'empêche pas le SNEP-FSU de revendiquer encore un avancement uniforme pour

toutes et tous, au meilleur rythme, avancement unique qui ne pose apparemment aucun problème dans nombre de corps (IA-IPR).

Le SNEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation à la hauteur des responsabilités exercées ! Nous sommes loin d'avoir rattrapé les 22% de pouvoir d'achat perdu depuis 1980, rappelons que les pactes ne seront pas des augmentations de salaires, mais bien une augmentation de la charge de travail non prise en compte pour la retraite...

BM

Congés de formation 2023

La CAPA examinant les demandes de congé de formation ne s'est finalement tenue que le jeudi 11 mai, après un nombre considérable de reports.

Elle était initialement prévue le 7 février. L'ensemble des organisations syndicales avait décidé de boycotter l'instance, refusant, à l'image de ce qui se passait au niveau national, de se réunir avec l'exécutif. Il s'agissait de dénoncer le déni de démocratie sur la question de la réforme des retraites, mais aussi un dialogue social particulièrement dégradé dans l'académie. Sur les 777 (tous corps confondus, dont l'EPS) demandes de congé de formation déposées, seules 281 situations étaient soumises à notre examen, alors que seul un examen exhaustif permet d'éviter les erreurs et assure une véritable transparence. Nous ne pouvons pas vous assurer qu'il n'y a pas eu d'erreur n'ayant pu contrôler l'ensemble du projet.

L'administration a persisté avec le nouveau mode d'attribution contre l'avis majoritaires des organisations syndicales dont le SNEP-FSU.

Cette année, 35 professeurs d'EPS ont demandé un congé, 8 l'ont obtenu avec une barre encore en baisse (220 points contre 235 en 2022).

Les interventions et l'argumentaire solide des élu-es FSU ont permis d'obtenir des

améliorations significatives par rapport à la proposition initiale de l'Administration.

Grâce au lourd travail de préparation et suite à nos interventions en GT et en CAPA, **12 collègues qui n'obtenaient pas leur congé dans le projet de l'Administration l'obtiennent finalement.** Nous avons au total obtenu à l'issue de la CAPA 1373 mois de congés de formation, au lieu des 1320 prévus initialement.

Suite à l'arbitrage rendu par la Rectrice, 6 collègues supplémentaires bénéficieront finalement d'un congé de formation pour l'année 2023-2024, soit au final 1433 mois attribués.

Si l'examen des demandes de congé de formation demeure en bien des points profondément insatisfaisant, en raison notamment de l'opacité des nouvelles règles, il s'agit bien d'une victoire syndicale, le résultat de l'action collective et de la ténacité des élu-es de la FSU, malgré les blocages de l'Administration.

Soyez attentif à la circulaire à partir du mois de novembre !

Rappel des conditions : la rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650. Il faut être titulaire et pouvoir justifier de 3 ans de service public, en tant que stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

